



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUTION 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, que le rôle triennal d'évaluation, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et s'appliquant aux exercices financiers 2024, 2025, 2026, a été déposé à mon bureau au 59 rue de L'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, le 19 octobre 2023. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture, soit : du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 h30, ou sur le site web de la MRC au www.mrc-antoine-labelle.qc.ca

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ❖ Être déposée avant le 1^{er} mai 2024
- ❖ Être déposée à l'un des deux endroits suivants ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Antoine-Labelle
Édifice Émile-Lauzon
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2R6

MRC d'Antoine-Labelle
Édifice Félix-Gabriel-Marchand
259, rue de L'Annonciation Sud #201
Rivière-Rouge (Québec)
J0T 1T0

- ❖ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-dessus indiqués ou à la section **DOCUMENTATION /FORMULAIRES** du site web de la MRC au www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne
- ❖ Être accompagnée de la somme requise déterminée par le règlement de la MRC d'Antoine-Labelle en vigueur au moment du dépôt de la demande de révision et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à L'Ascension, ce 31 octobre 2023

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier